

Comité syndical du 8 juillet 2026

[DL2026_07/26](#)

ATTRIBUTION DU MARCHÉ SE2026-01 POUR LE TRAITEMENT ET L'ÉVACUATION DES BOUES STOCKÉES DANS LE BASSIN DE LIXIVIATS SUR L'INSTALLATION DE STOCKAGE DES DÉCHETS NON DANGEREUX (ISDND) DE NICOLE

Le comité syndical de ValOrizon, légalement convoqué le **jeudi 2 juillet 2026**, s'est réuni,
Maison de l'Économie Circulaire, le **mercredi 8 juillet 2026 à 11h**,
sous la présidence de M. Alain LORENZELLI.

VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION : Christophe AUGUSTIN ; Laurent CAPELLE ; Michel CERUTI ; Philippe JOURDAIN ; Karine LA MARRA ; Jacques PIN ; Jacques VERDELET (7) ;

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VILLENEUVOIS : Angélique CHARBONNIER ; Romain LABROUSSE ; Michel LAVILLE ; Pierre SILVA ; BRICE VOGLER (5) ;

SMICTOM LGB : José ARMAND ; Christian GIRARDI ; Philippe LAGARDE ; Alain LORENZELLI ; Philippe SOULEAU (5) ;

FUMEL VALLÉE DU LOT : Gérard BEUVELOT ; Georges LAGRÈZE ; Lionel PAILLAS (3) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BASTIDES EN HAUT AGENAIS PERIGORD : Mme Elisabeth PICHARD, M. Eric SARRAZI (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES COTEAUX ET LANDES DE GASCogne : Audrey ARMELLINI, Alain BARAT (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LAUZUN : Jean-Pierre BARJOU, Marie-José BONADONA (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE DURAS : Joël KLEIBER (1) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC : Ghislain GOZZERINO (1) ;

Nombre de conseillers en exercice : 28

Présents : Mmes CHARBONNIER et PICHARD, MM. BARJOU, CERUTI, GIRARDI, GOZZERINO, JOURDAIN, KLEIBER, LABROUSSE, LAGARDE, LAGREZE, LORENZELLI, PAILLAS, PIN, SARRAZI, SOULEAU (16)

Représentés : M. ARMAND par M. LAGARDE, Mme ARMELLINI par M. KLEIBER, M. BARAT par M. GOZZERINO, M. BEUVELOT par M. PAILLAS, Mme BONADONA par M. BARJOU ; Mme LA MARRA par M. JOURDAIN ; M. SILVA par Mme CHARBONNIER, M. VERDELET par M. PIN, M. VOGLER par M. LABROUSSE (9)

Quorum atteint

Secrétaire de séance : M. Romain LABROUSSE

Nombre de délégués présents : 16

Représentés : 9

TOTAL : 25

Étaient également présentes : Mmes Muriel BORY et Marie-Claude ARQUEY

[DL2026_07/26](#)

ATTRIBUTION DU MARCHÉ SE2026-01 POUR LE TRAITEMENT ET L'ÉVACUATION DES BOUES STOCKÉES DANS LE BASSIN DE LIXIVIATS SUR L'INSTALLATION DE STOCKAGE DES DÉCHETS NON DANGEREUX (ISDND) DE NICOLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu les statuts du Syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés de Lot-et-Garonne à vocation départementale, ValOrizon ;

Vu la décision de résiliation du marché SE2025-03 en date du 12 novembre 2025 pour motif d'intérêt général au sens de l'article 40.1 du CCAG/FCS « Difficulté d'exécution du marché » ;

Vu la délibération n°DL2026_03/01 du 18 mars 2026 autorisant le lancement d'un appel d'offres ouvert pour le traitement et l'évacuation des boues stockées dans le bassin de lixiviats sur l'installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND) de Nicole ;

Considérant la consultation SE2026-01, publiée sur le profil acheteur du Syndicat VALORIZON en date du 02/02/2026, avec une date limite de remise des offres fixée au 29/04/2026, avant 12h00,

Considérant qu'au terme du délai susvisé, 2 plis ont été déposés,

Considérant l'agrément pour les candidatures présentées, pour l'ensemble des lots,

Considérant le rapport d'analyse des offres réalisé sur la base des critères de jugement des offres suivants:

- Valeur technique (60%), comprenant la méthodologie, les délais de mise en œuvre du système de traitement, les mesures prises en faveur de l'environnement et les mesures permettant de garantir la continuité du service ;
- Valeur financière (40%).

Il est proposé retenir l'offre de base du candidat ALLIANCE ENVIRONNEMENT en cotraitance avec le candidat ROUSSELET ENVIRONNEMENT, d'un montant de 498 346,50 € HT sur la durée du marché, qui se révèle être techniquement et économiquement la plus avantageuse.

Considérant le PV de la Commission d'Appel d'Offres en date du 08 juillet 2026,

Considérant ce qui précède, Monsieur le Président propose aux membres du comité syndical de procéder à l'attribution du présent marché aux candidats et aux lots susvisés.

LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ,

- Article 1 : **AUTORISE** le Président à attribuer le marché SE2026-01 pour le traitement et l'évacuation des boues stockées dans le bassin de lixiviats sur l'installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND) de Nicole, à la société ALLIANCE ENVIRONNEMENT, sise 130 rue Clément-Ader – CS10500 - 34400 LUNEL, en cotraitance avec la société ROUSSELET ENVIRONNEMENT, sise 14, Boulevard Charles-Peguy, 30100 ALES, pour un montant de 498 346,50 € HT ;
- Article 2 : **PRECISE** que le présent marché prend effet à la date de réception de la lettre d'accord adressée au Titulaire. A compter de cette date, il est conclu pour la période couvrant son exécution, selon le planning de réalisation des prestations proposé par le Titulaire dans son offre, soit 5 mois ;
- Article 3 : **PRÉCISE** que les crédits sont prévus au BP 2026 et suivants ;
- Article 4 : **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à cette délibération ;
- Article 5 : **AUTORISE** le Président à prendre toute décision concernant l'exécution, le règlement ou la prise d'avenant au présent marché, dans la limite fixée à l'article L1414-4 du CGCT, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Résultats des votes

Suffrages exprimés : 25
Pour : 25
Contre : 0
Abstentions : 0

Fait à Damazan, le 8 juillet 2026

Le Président,

Publication sur le site internet le 9 juillet 2026

www.valorizon.com

Alain LORENZELLI